

**Réunion du 22 juin 2020**

**Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY**

- Étaient présents : M. Frédéric BIERRY, président.  
M. Marcel BAUER, M. Rémi BERTRAND, M. Etienne BURGER, Mme Danielle DILIGENT, Mme Isabelle DOLLINGER, Mme Michèle ESCHLIMANN, M. Bernard FISCHER, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, Mme Marie-Paule LEHMANN, M. Jean-Philippe MAURER, M. Philippe MEYER, Mme Laurence MULLER-BRONN, M. Etienne WOLF, vice-présidents.  
Mme Alfonsa ALFANO, M. Thierry CARBIENER, M. Vincent DEBES, Mme Cécile DELATTRE, M. Eric ELKOUBY, M. André ERBS, Mme Nathalie ERNST, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, Mme Catherine GREIGERT, M. Paul HEINTZ, Mme Nadine HOLDERITH, M. Denis HOMMEL, Mme Chantal JEANPERT, Mme Suzanne KEMPF, Mme Stéphanie KOCHERT, Mme Yves LE TALLEC, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, M. Nicolas MATT, M. Serge OEHLER, M. Denis SCHULTZ, M. Yves SUBLON, Mme Nicole THOMAS, Mme Christiane WOLFHUGEL, M. Sébastien ZAEGEL. membres.
- Procurator(s) : Mme Françoise BEY ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER, Mme Françoise BUFFET ayant donné pouvoir à M. Nicolas MATT, M. Jean-Louis HOERLE ayant donné pouvoir à Mme Danielle DILIGENT, Mme Martine JUNG ayant donné pouvoir à M. Eric ELKOUBY, Mme Françoise PFERSDORFF ayant donné pouvoir à M. Nicolas MATT, M. Marc SENE ayant donné pouvoir à Mme Nadine HOLDERITH
- Excusé(s) :
- Absent(s) : M. CAHN Mathieu
- Ne prennent pas part au vote : M. Frédéric BIERRY, M. Bernard FISCHER, Mme Chantal JEANPERT, M. Philippe MEYER
- Rapporteur : M. Marcel BAUER

**CP/2020/154  
L6\_2020\_06\_12\_154**

**70000 - Aménagement du territoire  
Proposition d'avis du Département sur le projet de Plan Local  
d'Urbanisme arrêté de DUPPIGHEIM, le projet de Schéma de  
Cohérence Territoriale arrêté du Piémont des Vosges et le  
projet de Schéma de Cohérence Territoriale arrêté de Bruche  
Mossig**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président émet un avis favorable aux orientations du projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté de DUPPIGHEIM, du projet de Schéma de Cohérence Territoriale arrêté du Piémont des Vosges et du projet de Schéma de Cohérence Territoriale arrêté de Bruche Mossig, qui s'inscrivent, pour l'ensemble, en cohérence avec les enjeux du Département.

Concernant le projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Duppigheim, l'avis favorable est assorti des demandes et suggestions suivantes :

- de compléter le Diagnostic territorial au sujet des itinéraires de convois exceptionnels sur les RD 111 (2ème catégorie) et RD 392 (3ème catégorie) en raison des aménagements spécifiques des traversées des communes et des carrefours qui leur sont nécessaires ;
- d'interdire dans le règlement écrit la création de tout nouvel accès hors agglomération ;
- d'inscrire aux plans concernés le tracé de principe de la liaison COS – Aéroport afin de matérialiser, sans dimension contraignante, l'existence du projet ;
- de préciser dans l'Orientation d'aménagement et de programmation n°3 qu'aucun nouvel accès sur la RD 111 ne sera autorisé et que la desserte de ce secteur de développement urbain devra être assurée à partir de la rue de la Gare ;
- de préciser dans l'Orientation d'aménagement et de programmation n°5 qu'un carrefour sur la RD

111 sera à aménager en fonction du volume et de la nature du trafic généré par le développement urbain de ce secteur, lequel devra tenir compte de la proximité de l'ouvrage d'art de la SNCF, de la géométrie contrainte (remblais) et du manque de visibilité ;

- concernant la RD 111, de suggérer qu'une réflexion d'ensemble soit menée pour répondre aux attendus de sécurité des usagers et évaluer les impacts qui résulteront du développement de l'urbanisation, notamment au regard des accès autorisés.

Concernant le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du PETR du Piémont des Vosges, l'avis favorable est assorti du rappel que le Département ne porte pas « la création d'un axe routier Est-Ouest structurant, en lien avec la création d'un pont sur le Rhin dans le secteur Erstein-Benfeld ».

Concernant le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du PETR Bruche Mossig, l'avis favorable est assorti du rappel que le Département ne porte pas de projet pour les traversées de Wasselonne, de Sultz-les-Bains et d'Ergersheim.

Adopté à l'unanimité

**Nombre de votes exprimés : 44**

<b>Vote(s) pour :</b>	Mme Alfonsa ALFANO, M. Marcel BAUER, M. Rémi BERTRAND, Mme Françoise BEY, Mme Françoise BUFFET, M. Etienne BURGER, M. Thierry CARBIENER, M. Vincent DEBES, Mme Cécile DELATTRE, Mme Danielle DILIGENT, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Eric ELKOUBY, M. André ERBS, Mme Nathalie ERNST, Mme Michèle ESCHLIMANN, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, Mme Catherine GREIGERT, M. Paul HEINTZ, M. Jean-Louis HOERLE, Mme Nadine HOLDERITH, M. Denis HOMMEL, Mme Martine JUNG, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, Mme Suzanne KEMPF, Mme Stéphanie KOCHERT, Mme Yves LE TALLEC, Mme Marie-Paule LEHMANN, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, M. Nicolas MATT, M. Jean-Philippe MAURER, Mme Laurence MULLER-BRONN, M. Serge OEHLER, Mme Françoise PFERSDORFF, M. Denis SCHULTZ, M. Marc SENE, M. Yves SUBLON, Mme Nicole THOMAS, M. Etienne WOLF, Mme Christiane WOLFHUGEL, M. Sébastien ZAEGEL	40
<b>Vote(s) contre :</b>	/	0
<b>Abstention(s) :</b>	/	0

Pour extrait conforme  
Pour le Président  
Le Directeur des Assemblées et des Affaires Juridiques



Jean MUCKENSTURM

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20200622-  
lmc1137812-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 26/06/20